

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 8 avril 2019

Décision n° CP-2019-3010

commune (s): Vaulx en Velin

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Maximilien

Robespierre et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Vaulx Tarvel

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

<u>Présents</u>: M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

<u>Absents excusés :</u> MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

Commission permanente du 8 avril 2019

Décision n° CP-2019-3010

commune (s): Vaulx en Velin

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Maximilien Robespierre et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Vaulx Tarvel

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant 2 parcelles cadastrées BC 947 et BC 953, libres de toute location ou occupation, respectivement de 206 et 903 m², situées rue Maximilien Robespierre, propriété de la SCI Vaulx Tarvel, pour lesquelles un accord a été conclu.

Aux termes du projet d'acte, ces terrains nus seraient acquis à titre gratuit et intègreraient le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- **1° Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées BC 947 et BC 953, libres de toute location ou occupation, respectivement de 206 et 903 m², situées rue Maximilien Robespierre à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Vaulx Tarvel, dans le cadre d'une régularisation foncière.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4367.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 chapitre 21 compte 2112 fonction 844, pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.
- **5° Cette acquisition** à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041, en dépenses : compte 2112 fonction 01 et en recettes : compte 1328 fonction 01 opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.